

Annexe au Compte de résultat et Bilan 2023

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 n'a pas eu de conséquences sur la présentation des comptes annuels au 31/12/2023.

L'association bénéficie d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux qui a fait l'objet d'une valorisation dans le compte de résultat.

Quelques notions clés à propos de notre compte de résultat 2023 :

1/ Cette année encore le **résultat d'exploitation** est fortement déficitaire pour un montant de - **95 183 €**. Nous n'avons pas atteint les objectifs de réduction du déficit structurel fixés au Budget Prévisionnel 2023.

2/ Le **résultat financier** est quant à lui positif de **11 619 €**. Nous avons bénéficié de la hausse des taux de placements.

3/ Le **résultat exceptionnel** est excédentaire de **17 952 €**.

4/ Le **résultat final 2023 (1+2+3)** est donc déficitaire de **65 611 €**. Il sera couvert par les fonds propres de la MJC.

5/ Les contributions volontaires des bénévoles de la MJC et les aides indirectes de la Ville de Ste Foy-lès-Lyon se chiffrent au total à **243 129 €** (cf. détail plus loin).

6/ Le compte de résultat consolidé (avec les contributions volontaires et aides indirectes de la Ville) s'établit donc à **1 115 169 €**.

Mécénat/parteneriat :

Crédit Mutuel : 3 000 €

Détails des subventions :

	2022	2023
Ville fonctionnement :	153 804 €	153 804 €
Etat Fonjep Point d'Appui :	7 107 €	7 107 €
Etat Fonjep CRIB :	3 554 €	3 554 €
Région Point d'Appui Vie Asso. :	4 612 €	0 €
Métropole enseignements artistiques :	25 109 €	23 882 €
Métropole projets spécifiques :	4 500 €	5 000 €
Métropole Soutien Vie Associative :	9 000 €	10 000 €
Métropole Costumerie :	15 000 €	10 000 €
Contrat Enfance Jeunesse Ville :	1 164 €	0 €
FDVA	0 €	7 500 €

Actions de formation du personnel :

	2022	2023
Prises en charge Uniformation :	2 277 €	3 044 €

Intérêts des placements de trésorerie :

	2022	2023
	4 945 €	12 999 €

Détails des disponibilités au 31 décembre 2023, période la plus haute de notre trésorerie qui aura son point bas en août 2024 :

	2022	2023
Compte courant CM :	7 266 €	3 811 €
Tonic Association CM :	250 000 €	450 000 €
Livret Partenaire CM :	476 807 €	298 490 €
Livret Bleu CM :	70 058 €	49 270 €
Parts Sociales CM :	55 339 €	56 441 €
Caisse :	1 840 €	1 825 €
Total :	861 310 €	859 837 €

Rémunérations des dirigeants de la MJC en 2023 :

Aucun des dirigeants statutaires de la MJC n'est rémunéré et il n'existe pas de conventions spéciales entre ces dirigeants et l'association. M. Emile Zeizig, président d'honneur, abandonne ses droits sur la diffusion de sa création Mascarille au profit de l'association, soit **13 364 €**.

Stock de la costumerie :

La MJC est propriétaire depuis 1992 d'un patrimoine de costumes historiques achetés lors de la fermeture de la Maison Félix de Lyon. L'achat représentait environ **12 K€**. Ces costumes n'apparaissent pas dans les immobilisations de la MJC et ne sont pas assurés.

Immobilisations et amortissements 2023 :

Valeur résiduelle nette matériel, véhicules, financière : **55 613 €**

Investissements réalisés en 2023 :

Achats de matériel d'animation et d'administration pour un total de **14 754 €**.
Subvention d'investissement perçue de la Métropole : **795 €**.
La dotation aux amortissements se monte à **21 559 €**.

Détails des contributions volontaires :

1/ 77 400 € soit la valorisation de **4 290** heures de bénévolat à un coût horaire chargé compris entre 17 et 30 € fait par les élus du Conseil d'Administration et les adhérents bénévoles pour : les périodes d'inscriptions, l'animation et participations aux commissions thématiques, l'aide administrative, le suivi de la base de données théâtrales Mascarille, la participation au réseau SAVAARA et autres instances extérieures, les animateurs bénévoles pour les activités Randonnées et Raquettes, le Théâtre de la Colline, la Cie Verbena, la Cie Vice de Planche, la costumerie, la participation à l'encadrement des manifestations culturelles, etc.

2/ Fluides et entretien des locaux par la Ville de Ste Foy : 34 257 €.

3/ Nous bénéficions de la mise à disposition gratuite suivant les termes de notre convention avec la Ville de Ste Foy-lès-Lyon des 996m² du bâtiment 112 avenue

Maréchal Foch valorisés par la Commune propriétaire à **131 472 €**, ainsi que l'usage d'équipements sportifs à titre gratuit.

Cotisations perçues d'avance :

Les produits constatés d'avance pour **328 760 €** correspondent à la quote-part des cotisations versées par les adhérents de la saison 2023/2024 pour la période d'activité de janvier à juin 2024.

Provisions pour risques et charges :

Provision pour fin de carrière des salariés : elle était de 88 164 € à fin 2022. En 2023 une dotation de 8 700 € a été effectuée portant le solde au 31/12/2023 à **96 864 €**.

Une reprise de 7 002 € sur la provision pour risques a été effectuée portant son solde au bilan 2023 à **209 606 €**.

Provisions pour congés payés :

Le montant de la provision pour congés payés dus au 31/12/2023 s'élève à : **24 401 €**.